

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 43 (1935)

Heft: 8

Artikel: Constatations

Autor: Vuilleumier, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Constatations.

Plus nous avançons, plus nous considérons comme surhumain ce que l'on attend d'une infirmière, particulièrement dans un service privé. Sans cesse elle est appelée à concilier dans son activité les contraires, à résoudre des problèmes insolubles; et ce qui nous étonne c'est que tant d'entre elles parviennent malgré cela à recueillir la reconnaissance et l'hommage ému de ceux qui les emploient. Qu'on veuille bien en juger par quelques simples constatations.

Une garde-malade est un «mal nécessaire», qu'une famille, souvent dans la détresse, se voit obligée d'introduire chez elle au moment où, par discrétion, même des intimes n'approchent plus.

Dans ce sanctuaire de la souffrance, où l'on parle à voix basse et où l'on marche sur la pointe des pieds, il faut que cette inconnue, pour rendre service et ne pas être importune, soit aussitôt «chez elle», et agisse comme telle, mais sans s'exposer au reproche d'indiscrétion!

Tout l'appelle à ne pas «s'imposer», car si vite on l'accusera d'agir comme en terre conquise; et pourtant elle sera tout à fait inférieure à sa tâche si elle ne sait pas faire triompher, non sans lutte, souvent, avec la famille et avec le malade, la volonté du médecin, que sa consigne est d'exécuter.

Ferme, elle doit l'être en effet, douée d'une autorité qui s'affirme; et pourtant douce, la douceur étant la qualité qu'apprécie le plus son malade.

Vis-à-vis de son chef, elle doit rigoureusement se borner à être une exécutrice; rien n'est plus sévèrement jugé de sa part que des interventions ou des sug-

gestions personnelles... sauf, cependant, son manque d'initiative!

Elle sort peut-être — combien souvent nous avons vu le cas! — d'un service épuisant où, nuit et jour, elle s'est dépensée pour un patient auquel, hier, elle a fermé les yeux. Accourue à un nouveau devoir sur un appel du téléphone, il ne lui est pas permis de dire d'où elle vient et il ne lui sied pas d'apitoyer autrui sur elle. Mais si elle s'étend un moment dans l'après-midi ou si, après trois nuits de nouvelles veilles, elle demande à être relayée, la famille, pour laquelle la maladie est chose neuve et unique, et «qui veille bien, elle!» s'indigne du manque de dévouement et de sens du devoir de cette curieuse infirmière; car par définition, une infirmière n'a besoin ni de repos ni de sommeil...

Dépendant d'elle seule, obligée de penser aux jours de chômage, à la maladie toujours possible, et à la vieillesse qui, aux yeux des «clients», est si vite là, l'infirmière privée doit ménager sa santé et est souvent hantée de pressantes questions matérielles. Attachée à un «grand malade», son devoir est de ne l'abandonner ni jour ni nuit pendant longtemps parfois; elle ne tient à ce régime qu'à condition de le compenser par des périodes d'entier repos, pendant lequel il faut qu'elle vive sur ce qu'elle a gagné en travaillant double. Mais il faut qu'elle gagne sa vie sans avoir l'air de la gagner; car elle ne serait pas une vraie garde-malade si elle n'était inspirée d'un total désintéressement, soignant par pur amour...

Pour répondre à de pareilles exigences, il faut un ensemble exceptionnel de qualités et de dons que garantit presque

seule une éducation supérieure; mais on trouve toujours que les infirmières se font trop payer; et on a beaucoup de peine à leur accorder une rétribution plus forte qu'à n'importe quelle journalière!

Avions-nous tort de dire que c'est la perfection que devraient réaliser nos Sourciennes, cette perfection qui, précisément, harmonise les contraires? Nous ne nous lassons pas de les exhorter, au nom de l'Évangile, à y tendre, mais en le faisant nous demeurons conscients des difficultés et des tentations auxquelles elles se heurtent, elles qui ne sont pas au bénéfice des protections morales et matérielles qu'assure par exemple le régime des diaconesses. Nous demandons qu'on ait l'équité d'en tenir compte quand on juge nos infirmières indépendantes.

Et l'on comprendra combien nous aimons soumettre à leur méditation l'ap-

pel et l'avertissement qu'adressait à ses sœurs, non cloîtrées, l'admirable Vincent de Paul qui, tout saint catholique qu'il était, pourrait être sacré patron de nos gardes-malades chrétiennes, mais laïques:

«Comme elles sont beaucoup plus exposées au dehors que les religieuses, n'ayant ordinairement pour monastère que les maisons de malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de la paroisse, pour cloître que les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu et pour voile la sainte modestie, elles sont obligées par cette considération de mener une vie aussi vertueuse que si elles étaient professes dans un ordre religieux.»

M. Vuilleumier

(dans *La Source*, rapport sur 1934).

Le pain blanc est condamné.

Trois commissions savantes viennent de condamner le pain blanc: l'une d'elle siège à Bâle; la seconde s'est réunie récemment au Service fédéral de l'hygiène publique, le bureau officiel qui est préposé à la garde de notre santé. Le troisième attaquant est la Commission d'hygiène alimentaire du Cartel romand d'hygiène sociale. L'offensive ne part donc pas de sectaires ou de naturistes illuminés, mais bien des personnalités les plus compétentes du pays. Ces hygiénistes reprochent au pain blanc sa pauvreté en minéraux et sa carence en vitamines spécifiques du grain de blé. Ce déficit serait une des causes principales entre autres de l'extension anor-

male de la carie dentaire, la maladie sociale la plus répandue chez nous. On nous recommande de consommer un pain fait avec de la farine contenant au moins 85 % du grain et pas seulement 70 % comme le pain blanc. Ce pain quasi-complet a la saveur et la couleur du pain de ménage, ainsi que les vertus des divers pains complets spéciaux mis dans le commerce. Meuniers et boulangers se sont déclarés prêts à fournir un tel pain à leur clientèle... à la condition qu'elle le demande. Logiquement, il doit être meilleur marché que le pain blanc.

Aux consommateurs à prouver maintenant si le souci de leur santé l'emporte